



**S'ENGAGER
POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

LES DROITS D'ALERTE DU CSE

Agir, c'est déjà protéger !



Les droits d'alerte,
c'est votre pouvoir
d'agir pour la santé,
la sécurité, la justice
et un avenir durable !



DROITS DES PERSONNES

Lutter contre toutes les discriminations et les atteintes aux libertés



DANGER GRAVE ET IMMINENT

Protéger la santé et la sécurité des salariés



SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

Préserver les personnes et la planète



ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Anticiper les difficultés de l'entreprise (50 salariés et plus)

**LE CSE A DES DROITS.
LA CFDT VOUS ACCOMPAGNE
POUR LES FAIRE VIVRE !**

1 DROIT D'ALERTE EN CAS D'ATTEINTE AUX DROITS DES PERSONNES

**Harcèlement, discriminations, atteintes aux libertés...
Le CSE peut agir !**



EXEMPLES DE SITUATIONS

- ✓ Harcèlement sexuel ou moral
- ✓ Discriminations (embauche, rémunération, formation, etc.)
- ✓ Atteintes à la santé physique ou mentale
- ✓ Atteintes aux libertés individuelles

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?



Le membre du CSE saisit immédiatement l'employeur.



L'employeur mène une enquête avec le représentant du personnel et prend des mesures correctives.



En cas d'inaction ou de refus : saisine du conseil de prud'hommes (procédure accélérée).



À SAVOIR

Le droit d'alerte peut être exercé dès qu'une atteinte est possible, même non encore constatée.

2 DROIT D'ALERTE EN CAS DE DANGER GRAVE ET IMMINENT

**Un risque sérieux pour la santé ou la sécurité ?
Le CSE doit alerter immédiatement !**



EXEMPLES DE SITUATIONS

- ✓ Exposition à l'amiante, produits chimiques
- ✓ Risques psychosociaux
- ✓ Postes non aménagés
- ✓ Aggressions, violences...

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?



Consignation de l'alerte sur un registre spécial (daté, signé).



Enquête immédiate avec l'employeur et mise en place de mesures pour faire cesser le danger.



En cas de désaccord : réunion du CSE sous 24h avec possibilité de saisir l'inspection du travail.



À RETENIR

Si le risque se réalise (accident ou maladie professionnelle), la faute inexcusable de l'employeur est reconnue de droit.

3 DROIT D'ALERTE EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

**Un risque pour la santé publique ou l'environnement ?
Le CSE peut alerter, même sans effectif minimum.**



EXEMPLES DE SITUATIONS

- ✓ Produits ou procédés de fabrication dangereux
- ✓ Pollutions, impacts environnementaux
- ✓ Risques graves pour la santé publique

CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?



Alerte écrite sur un registre spécial.



Examen de la situation avec l'employeur.



En cas de divergence ou d'absence de réponse sous 1 mois : saisine du préfet.

4 DROITS D'ALERTE SPÉCIFIQUES AUX ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Le CSE peut aussi agir sur les enjeux économiques et sociaux.

LE DROIT D'ALERTE ÉCONOMIQUE



En cas de faits préoccupants pour la situation économique de l'entreprise.

- ✓ Demande d'explications à l'employeur.
- ✓ Rapport du CSE (avec expert-comptable).
- ✓ Éventuelle saisine des organes de gouvernance ou des associés.

LE DROIT D'ALERTE SOCIALE



En cas d'augmentation importante des contrats précaires.

- ✓ Demande d'explications à l'employeur.
- ✓ Possibilité de saisir l'inspection du travail en cas de recours abusif.



CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations recueillies dans le cadre des procédures d'alerte sont confidentielles. Toute personne qui y a accès est tenue au secret.



**DES DROITS D'ALERTE
POUR AGIR,
DES MILITANTS Cfdt
POUR VOUS SOUTENIR !**

- ✓ Informer
- ✓ Accompagner
- ✓ Défendre
- ✓ Obtenir des solutions



**S'ENGAGER
POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**